

Programme de parrainage **Fibre**

Programme réservé aux clients particuliers résidents sur Saint-Barthélemy et applicable du 15 septembre au 15 novembre 2026, sous réserve d'éligibilité et de compatibilité technique.

1. Cadre Réglementaire & Conditions d'Éligibilité

Les Acteurs

- **Le Parrain** : Client actif, titulaire d'un contrat Fibre ou Fibre + TV, à jour de ses paiements.
- **Le Parrainé** : Nouvel abonné (toute personne non-cliente chez DAUPHIN TELECOM sur une offre fixe depuis plus de 6 mois) souscrivant à une offre Fibre ou Fibre + TV.

La Règle d'Or (Anti-Abus)

- **Unicité** : Un parrain ne peut parrainer qu'une seule et unique fois sur toute la durée de vie de son contrat.
- **La Récompense** : 1 mois d'abonnement offert pour le parrain (appliqué sur la facture M+1 ou M+2 après activation du parrainé) et 1 mois d'abonnement offert pour le parrainé (appliqué sur sa première ou deuxième facture complète).

2. Parcours Client & Sécurisation en Boutique

- **Étape 1** : Le Parrain Remplit l'Annexe A
- **Étape 2** : Le Parrainé]Se présente en boutique avec l'Annexe A validée et avec la copie de la pièce d'identité du Parrain si ce dernier n'est pas présent lors de la venue en boutique.
- **Étape 3** : Le Conseiller Valide le dossier (Annexe B) -> Bloque le statut du Parrain dans le CRM ("Déjà Parrain").

Étape 1 : Action du Parrain

1. Le parrain télécharge sur le site ou récupère le document à l'agence de Gustavia et complète la partie "Parrain" de l'Annexe A (Bon de Parrainage). Toutes les zones doivent être remplies afin que l'identification en agence soit claire.
2. Il accompagne le parrainé en agence pour sa souscription en apportant l'annexe A (s'il est dans l'impossibilité de venir avec lui, le parrainé doit venir avec l'annexe A et la copie de la pièce d'identité du parrain)

Programme de parrainage **Fibre**

Étape 2 : Action du Parrainé

1. Le parrainé se présente en boutique muni de l'Annexe A dûment complétée par le parrain et la copie de la pièce d'identité de ce dernier ou le parrain.
2. Il procède à sa souscription Fibre ou Fibre + TV.
3. Le conseiller valide la souscription et remplit l'Annexe B (Justificatif d'activation).

Point de contrôle Critique : Le conseiller doit impérativement scanner tous les documents afin d'éviter les doublons de parrainage.

Étape 3. Processus Informatique & Traitement des Doublons

Pour qu'aucun doublon ne passe entre les mailles du filet, le système d'information (SI) et les équipes en boutique doivent appliquer trois niveaux de contrôle :

- Contrôle Identité : Le nom et l'adresse du parrain et du parrainé doivent être obligatoirement différents (interdiction de s'auto-parrainer ou de parrainer un membre du même foyer fiscal/logement).
- Contrôle CRM : les services de Dauphin Telecom opèrent aux vérifications d'usage concernant le statut du parrainage et la validité du parrainage. Dauphin Telecom se réserve le droit de vérifier les informations directement et par tous moyens avec le parrain s'il n'est pas présent.
- Archivage Physique/Numérique : Les Annexes A et B sont scannées et rattachées aux deux dossiers clients. Les originaux papier sont conservés en boutique pendant 12 mois.